



GUIDES

RENTRÉE
2017

onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

ENTRER DANS LE SUP APRÈS LE BAC



www.onisep.fr/lalibrairie

ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

À DÉCOUVRIR !



ONISEP

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS | N° 69

DOSSIER

Quels métiers demain ?

Contre les idées reçues,
la vérité des chiffres !

Que vais-je faire plus tard ?
Témoignages de professionnels,
conseils d'experts...

MÉTIER PAR MÉTIER

Les perspectives d'embauche

20
SECTEURS
D'AVENIR



JUILLET 2016 - PRIX FRANCE & DOM-TOM : 9 €

9€



En vente sur www.onisep.fr/lalibrairie



Office national d'information
sur les enseignements
et les professions
Établissement public sous tutelle
du ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
12, mail Barthélemy Thimonnier,
CS 10450 Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 80 35 00

Directeur de la publication : Michel Quéré
Directrice adjointe de la publication :
Marie-Claude Gusto

Éditions Cross-Média
Cheffe de département : Christiane Arcade-Giraud
Rédactrice en chef : Solène L'Hénoret
Secrétaire de rédaction : Julien Retailaud
Correction : Valérie Doineau

Ressources documentaires
Directeur de département : Gilles Foubert
Documentation : Anne-Camille Bazzoli,
Marie Forestié, Valérie Forestiez, Dominique
Kanonidis, Mireille Reynier, Émilie Roger,
Hervé Tabarly

Studio
Chef de service et directeur artistique :
Bruno Delobelle
Mise en pages : Corinne Dastot
Iconographie : Brigitte Gilles de la Londe

Fabrication
Cheffe de service : Marie-Christine Jugeau
Photogravure : Key Graphic (Paris)

Diffusion et commercialisation
Onisep VPC, 12 mail Barthélemy Thimonnier, CS
10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Internet : onisep.fr/lalibrairie
Relations clients : service_clients@onisep.fr

Publicité : Mistral Média
42, avenue Klébert 75016 Paris
Directeur général : Luc Lehéricy
(luc.lehericy@mistralmedia.fr)

Plan de classement Onisep :



Le kiosque : ENS SUP

Dépôt légal : XXXXXXXXXXXXX
Reproduction, même partielle,
interdite sans accord préalable de l'Onisep.

DÉLÉGATION RÉGIONALE XXXX

Adresse : xxxxxxxx

Tél. : xxxxxxxx

Courriel : xxxxxxxx

Directeur délégué : xxxxxxxx

Rédacteur en chef : xxxxxxxx

Rédaction : xxxxxxxx

Documentation : xxxxxxxx

Conception et réalisation : xxxxxxxx

Maquette/mise en pages : xxxxxxxx

Correction : xxxxxxxx

Diffusion : xxxxxxxx

Publicité : xxxxxxxx

Imprimé en France sur papier issu de forêts

gérées durablement par : xxxxxxxx

ISSN : xxxxxxxx

ISBN : xxxxxxxx

Dépôt légal : xxxxxxxx

Nombre d'exemplaires : xxxxxxxx

Frais de participation : xxxxxxxx

Découvrez et commandez
en un clic nos publications
www.onisep.fr/lalibrairie

L'obtention du baccalauréat est très certainement un objectif important de votre année de terminale parce qu'il conditionne l'accès aux formations de l'enseignement supérieur. Cependant, un véritable enjeu pour vous, futur(e) étudiant(e), est d'être en situation d'obtenir à la rentrée 2017 une place dans une formation que vous aurez choisie. Il faut ici rappeler l'importance de votre réflexion amorcée au collège, nourrie par l'effet des enseignements d'exploration en classe de 2^{de} et l'approfondissement dans une spécialité en classe de 1^{re} et terminale des disciplines que vous aimez étudier. Cette année de terminale doit ainsi vous permettre de vous inscrire dans l'établissement correspondant à vos choix pour démarrer le parcours qui vous offre les meilleures perspectives d'insertion dans le secteur ou le métier que vous envisagez.

Pour vous aider dans ce parcours, les services ministériels et ceux des établissements de formation du supérieur mettent tout en œuvre pour assurer la disponibilité de places en nombre et organiser avec des règles objectives, dans la transparence, l'attribution prioritaire de ces places chaque année aux nouveaux bacheliers en exploitant au mieux les possibilités résultant de la procédure APB (Admission post-bac).

Au moment où vous allez pouvoir disposer d'une offre élargie par un effort d'extension de 500 formations nouvelles à la rentrée 2017, le présent guide de l'Onisep n'a qu'un but, celui de vous accompagner et de faciliter votre appropriation de l'ensemble de la procédure APB, en vous offrant un maximum de réponses concrètes à vos questions clés, que nous connaissons à travers notre dispositif www.monorientationenligne.fr. Nous contribuons ainsi à ce que vous puissiez élaborer au mieux, fin mai, la liste définitive de vos vœux, c'est-à-dire des choix de formations et d'établissements que vous souhaitez.

Vous trouverez ci-après les conseils pratiques pour maîtriser votre dossier APB, pour organiser votre future vie étudiante, pour vous trouver un logement, envisager des activités sportives, considérer l'environnement socioculturel à votre disposition ou connaître les mesures prises par les établissements pour l'accessibilité si vous êtes en situation de handicap, ainsi que, plus généralement, toutes les indications sur les informations publiées et les services en ligne qui peuvent vous être utiles, dont ceux rattachés au portail www.onisep.fr que je vous encourage à consulter.

En vous engageant sans tarder dans cette démarche, vous gagnerez en sérénité pour passer les épreuves du baccalauréat avec, à l'issue de cette année scolaire, la réussite qui vous permettra de conclure votre inscription dans le supérieur pour la rentrée universitaire 2017.

Michel Quéré

Directeur de l'Onisep

CHOISIR SA VOIE	page
Le calendrier 2016-2017	2
Le schéma des études supérieures	4
LES FILIÈRES D'ÉTUDES	
Les licences	6
Les DUT (diplômes universitaires de technologie)	8
Les BTS (brevets de technicien supérieur)	9
Les écoles spécialisées	10
Les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles)	12
INFOS PRATIQUES	
Après un bac professionnel	14
Que faire en cas d'échec au bac ?	16
La vie étudiante	18

LES INFOS DE VOTRE RÉGION

xx

LE CALENDRIER 2016-2017

ETUDES SUP TOP DÉPART

Vous êtes en terminale, et le bac est l'objectif de fin d'année. Ce diplôme est la porte d'entrée vers l'enseignement supérieur. Dès maintenant, chacun doit déterminer ses priorités de poursuite d'études, afin de lister ses vœux de formation sur www.admission-postbac.fr. Pour vous préparer au top départ du 20 janvier, informez-vous et utilisez les dispositifs en place :

→ l'entretien personnalisé au lycée ;

→ la démarche d'« orientation active » auprès des établissements du supérieur ;

→ les publications et services de l'Onisep, dont le portail www.onisep.fr.



Pour connaître toutes les formations proposées, consultez le dossier de l'Onisep *Après le bac*.

S'INSCRIRE DANS

UNE AUTRE ACADÉMIE

➤ A quick brown fox jumps over the lazy dog. Portez ce vieux whisky blond au juge qui fume. Zwei Boxkâ A quick brown fox jumps over the lazy dog. A quick brown fox jumps over the lazy dog



Formations du portail Admission post-bac (APB)

Le portail unique Admission post-bac permet d'accéder à la plupart des formations supérieures :

➤ à l'université

- DEUST, DUT
- L1, PACES, CUPGE, DU...

➤ au lycée

- BTS, BTSA, DMA, DTS, MC
- mise à niveau en arts appliqués
- mise à niveau en hôtellerie
- CPGE
- DCG...

➤ dans les écoles

- la quasi-totalité des écoles d'ingénieurs post-bac
- les cycles préparatoires intégrés
- les écoles nationales supérieures d'architecture
- certaines écoles supérieures d'art
- certaines écoles de commerce pour leur programme bachelor...

www.admission-postbac.fr

PROCÉDURE APB, 4 ÉTAPES À NE PAS MANQUER

Ouverture du site

Dès le 1^{er} décembre, je consulte l'offre des formations référencées sur le portail APB.

Étape 1

À partir du 20 janvier, j'ouvre un dossier électronique et saisis mes vœux de formation par ordre de préférence (date limite : 20 mars).

septembre

octobre

novembre

décembre

janvier



Formations hors portail Admission post-bac

À vos agendas ! Les inscriptions à ces formations et écoles se font à des dates variables. Voir ci-après.

Écoles du secteur paramédical

Dates : brown fox jumps over the lazy dog. Portez ce vieux whisky blond au juge qui fume.

Écoles du secteur social

Dates : brown fox jumps over the lazy dog. Portez ce vieux whisky blond au juge qui fume.

Autres écoles

> Écoles des beaux-arts

Dates : brown fox jumps over the lazy dog. Portez ce

> Écoles spécialisées

Dates : brown fox jumps over the lazy dog. Portez ce vieux whisky blond au juge qui fume.

Grandes écoles

> Écoles de commerce

Dates : brown fox jumps over the lazy dog. Portez ce

> Écoles d'ingénieurs

Dates : brown fox jumps over the lazy dog. Portez ce vieux whisky blond au juge qui fume.
www.grandesecoles-postbac.fr

> Instituts d'études politiques (IEP)

Dates : brown fox jumps over the lazy dog. Portez ce vieux whisky blond au juge qui fume.

septembre

octobre

novembre

décembre

janvier

Le portail Admission post-bac (APB) centralise les inscriptions dans la plupart des formations de l'enseignement supérieur. Attention: un nombre restreint de formations ne relèvent cependant pas de la procédure APB. Se renseigner! Un même impératif dans tous les cas: **respecter les échéances.**

LEXIQUE

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/ agricole
CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles
CUPGE : cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles
DCG : diplôme de comptabilité et de gestion
DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DMA : diplôme des métiers d'art
DTS : diplôme de technicien supérieur
DU : diplôme d'université
DUT : diplôme universitaire de technologie
IEP : institut d'études politiques
L1 : 1^{re} année de licence
MC : mention complémentaire
PACES : 1^{re} année commune aux études de santé



Je remplis le dossier complémentaire d'orientation active (pour les licences, PACES...). J'imprime mes fiches de candidature.

Étape 2

Je constitue un dossier papier pour les formations qui le demandent (date limite d'envoi : **2 avril**).

Du **5 au 8 mai**, je m'assure que les dossiers ont été reçus. Je peux modifier le classement de mes vœux jusqu'au **31 mai**.

Étape 3

À partir du **8 juin**, je consulte les premières propositions d'admission et je donne ma réponse. Si je n'ai aucune proposition

fin juin, je m'inscris à la procédure complémentaire afin de postuler sur les places vacantes (**jusqu'à la rentrée**).

Étape 4

Avec mes résultats du bac, je m'inscris dans l'établissement pour la formation obtenue.

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

Autres formations

> Formations complémentaires

Dates : brown fox jumps over the lazy dog. Portez ce

> Mentions complémentaires (MC)

Dates : brown fox jumps over the lazy dog. Portez ce vieux whisky blond au juge qui fume.



➤ Pour plus d'informations, renseignez-vous :

- auprès de chaque établissement ou au CIO (centre d'information et d'orientation) ;
- auprès du rectorat de l'académie (SAIO) où est dispensée la formation ;
- sur l'espace régional du site www.onisep.fr.

février

mars

avril

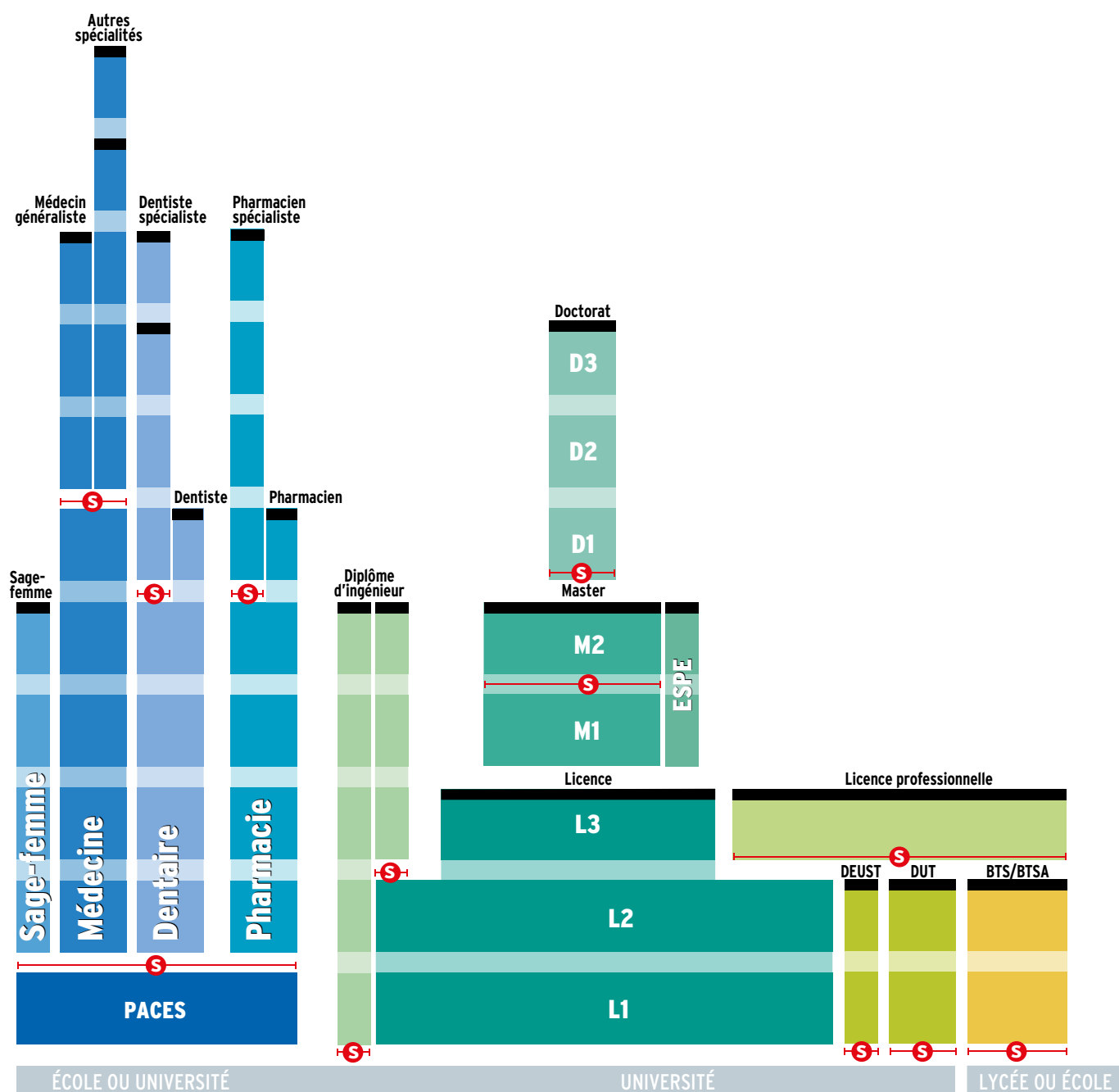
mai

juin

juillet

août

LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES



■ Diplôme ou Diplôme d'État

— S — Accès sélectif (concours à épreuves, sélection sur dossier)

Il existe des passerelles entre ces différentes filières par exemple de la L1 vers un BTS ou un DUT ; de la PACES vers la licence ; des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) vers la licence.

(1) Attention, certaines écoles paramédicales recrutent après la PACES.

BTS(A) : brevet de technicien supérieur (agricole)

D : doctorat

DCG : diplôme de comptabilité et de gestion

DEC : diplôme d'expert-comptable

DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DSCG : diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

DUT : diplôme universitaire de technologie

LES LICENCES

En 3 ans après le bac, la **licence** est le socle des formations universitaires. Organisée en « parcours », la licence offre une **spécialisation progressive** et ouvre sur la professionnalisation.

© Christopher Fletcher/istock.com



S'INSCRIRE

➤ Se reporter au portail APB www.admission-postbac.fr
Voir le calendrier pp. 2 et 3.

➤ Se connecter sur les sites des universités

➤ Certains cursus comme les doubles-licences ne passent pas par APB.

À SAVOIR

Les licences professionnelles

Accessibles avec un bac + 2 (BTS, BTSA, DUT, L2...), elles se préparent en 2 semestres à l'université, en lycée ou en école.

Un stage de 12 à 16 semaines est prévu. Offrant une spécialisation plus poussée ou une double compétence, elles sont conçues pour favoriser l'insertion dans l'emploi. De nombreuses licences pro sont accessibles en apprentissage (lire p. 8).

INFO +

L'université, c'est aussi...

> Les **études de santé** se déroulent à l'université. Les filières médecine, pharmacie et dentaire débutent par la 1^{re} année commune aux études de santé (**PACES**), tout comme la formation de sage-femme qui, pour sa part, se déroule ensuite au sein d'une école spécialisée (4 ans d'études). Les cursus dentaire, médecine et pharmacie débouchent, en 6 à 11 ans, sur des diplômes d'État (DE), obligatoires pour exercer. Certaines formations d'audioprothésiste, d'orthoptiste et d'orthophoniste sont dispensées à l'université. Elles mènent, en 3 à 5 ans, à un diplôme permettant d'exercer.

> Sont aussi délivrés à l'université : les diplômes d'université (**DU**, tous niveaux), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (**DEUST**) et les diplômes universitaires de technologie (**DUT**) > lire p. 8.

> Certaines universités proposent des cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles (**CUPGE**). Des formations complémentaires aux 2 premières années de licence préparent les étudiants aux concours des écoles d'ingénieurs ou de management. Plus d'informations sur les sites : www.etudiant.gouv.fr et www.onisep.fr.

➤ Où et comment ?

L'université couvre de nombreux domaines et délivre des diplômes nationaux à trois niveaux : licence, master et doctorat.

→ La **licence** se prépare en 6 semestres (3 ans). La 1^{re} année, dite **L1**, est conçue comme un portail associant plusieurs disciplines ; la 2^e année, **L2**, amorce une spécialisation ; la 3^e année, **L3**, finalise le cycle licence.

→ Les cours magistraux (**CM**) en amphithéâtre alternent avec des travaux dirigés (**TD**) ou pratiques (**TP**) en groupes réduits. Toutefois, les universités limitent les cours en amphithéâtre pendant la 1^{re} année de licence (L1) afin d'offrir aux étudiants un encadrement pédagogique renforcé. Le cursus licence intègre également la possibilité de valider un stage en entreprise, dans l'administration, dans l'enseignement ou au sein d'associations.

➤ Accès

Avec le **bac** (ou un diplôme équivalent). Toutes les séries sont admises, mais il est recommandé de choisir une filière cohérente avec celle suivie au lycée. Cela suppose de **se renseigner** au préalable sur les contenus et les exigences de la filière envisagée.

→ À l'université, suivre des études dans la filière de son choix est un droit, dans la limite des places disponibles. Certaines

filières très demandées organisent ainsi lors des inscriptions des **tests de niveau** : en langues, en arts plastiques, en musique... Tout savoir sur les inscriptions APB : www.onisep.fr/APB_FAQ.

→ Un dispositif dit d'« **orientation active** » est proposé par APB et les universités. Il permet à l'élève de terminale d'indiquer en ligne ses vœux de cursus pour la rentrée suivante et d'obtenir des conseils et avis sur ses chances de réussite dans la filière visée.

➤ Au programme

Les licences se répartissent en **quatre domaines** de formation (arts, lettres, langues / droit, économie, gestion / sciences humaines et sociales / sciences, technologie, santé) qui se déclinent en **45 mentions** (par exemple droit ; géographie et aménagement ; histoire ; mathématiques ; sciences de la vie...). Chaque mention propose des **parcours** types, définis par chaque université.

La spécialisation disciplinaire est progressive, ce qui permet d'affiner son choix d'orientation et favorise les **passerelles** entre filières de formation. Il est ainsi possible de rejoindre un DUT ou un BTS dès la fin du 1^{er} semestre, en fin de L1, voire de L2.

→ La **licence** couvre 6 semestres. Chacun d'eux se compose d'**unités d'enseignement** (UE) obligatoires, optionnelles ou libres valant un nombre de **crédits ECTS** donné. Un semestre validé donne à l'étudiant 30 crédits, une année, 60.

→ La 1^{re} année de licence (L1) renforce l'apprentissage des **fondamentaux**. Son contenu privilégie la culture générale avec des enseignements largement pluridisciplinaires et l'acquisition de compétences transversales (informatique, méthodologie de travail, élaboration du projet personnel et professionnel, langues vivantes, expression écrite et orale).

→ La 2^e année de licence (L2) est articulée autour de la **consolidation des compétences** et de la découverte des débouchés professionnels et des métiers en relation

avec la formation. La poursuite d'études en **licence professionnelle** est ouverte aux étudiants ayant validé les 2 premières années de licence (*lire l'encadré p. 6*).

→ La 3^e année de licence (L3) s'attache à approfondir la **spécialisation disciplinaire** et à explorer des secteurs professionnels.

À noter : les étudiants peuvent effectuer un **stage**. Obligatoire ou facultatif, celui-ci est intégré au cursus, souvent en L3. Ils peuvent aussi effectuer un **séjour à l'étranger**. Se renseigner sur les accords d'échanges dès la L1 et sur le niveau requis en langue.

➤ Rythme de travail

Être autonome, savoir organiser son temps, avoir un certain goût pour la théorie et les recherches personnelles sont des qualités indispensables pour réussir à l'université.

→ La licence prévoit au moins 1 500 heures d'enseignement sur 3 ans, à raison de **20 à 30 heures par semaine**. Pour réussir aux évaluations, il ne suffit pas d'être présent aux cours. Pour réussir en 1^{re} année, il faut approfondir les cours régulièrement, lire des ouvrages spécialisés chez soi et en bibliothèque universitaire (BU). Compter au moins **20 heures de travail personnel par semaine**.

→ À l'université, chaque étudiant bénéficie d'un dispositif d'accueil et d'orientation : encadrement pédagogique renforcé en 1^{re} année ; **tutorat** ; **modules de soutien** pilotés par des enseignants référents.

→ Il est possible de **se réorienter**, soit en fin de semestre, soit en fin d'année. Se renseigner auprès du service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO).

➤ Validation du diplôme

L'évaluation des compétences acquises par l'étudiant se fait par **contrôle continu et régulier**, par **examen terminal** ou bien par la combinaison des deux modalités. En L1 et L2, le contrôle continu se généralise.

→ La licence permet à l'étudiant d'acquérir **180 crédits européens (ECTS)**.

→ Un supplément au diplôme précise le parcours suivi en licence, ainsi que les compétences acquises. Il donne une meilleure lisibilité au diplôme hors de nos frontières.

➤ Poursuite d'études

Diplôme de niveau bac + 3, la licence est le socle des études longues.

→ Ceux qui décident de continuer à l'**université** s'inscrivent en cycle master (bac + 5) pour 2 ans (M1, M2). Il se décline en parcours. Accès parfois sélectif.

→ Les autres peuvent **rejoindre une école** de commerce, d'ingénieurs, de journalisme, un IEP... accessibles sur titres et épreuves.

➤ Accès à l'emploi

Le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (**BAIP**) accompagne les étudiants dans la recherche de stage et du premier emploi. Il leur propose des ateliers méthodologiques (rédaction du CV, de la lettre de motivation, préparation aux entretiens...), diffuse les offres des entreprises et organise des rencontres avec les professionnels.

→ Grâce à l'acquisition de compétences professionnelles, les diplômés de **licence** sont mieux préparés pour une entrée immédiate dans la vie active. De niveau bac + 3, la licence permet par exemple de présenter les concours administratifs de catégorie A.

→ Le **master** permet de s'insérer dans une fonction ou un secteur d'activité précis. Les profils scientifiques à vocation industrielle (électronique, automatisme, maintenance...) sont les mieux placés sur le marché du travail. Les diplômés en gestion connaissent aussi des conditions d'insertion favorables. Les profils littéraires et juridiques présentant une double compétence (langue et informatique, art et gestion...) sont appréciés des employeurs.

→ Les études en master ouvrent l'accès à certains concours de la fonction publique : l'enseignement, la magistrature. Le master permet de s'inscrire en **doctorat** (bac + 8).

→ Les **enquêtes relatives à l'insertion professionnelle** des diplômés de l'université sont disponibles sur le site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr.

> Pour les spécialités et les adresses dans votre région, voir pp. XX et suivantes.

LEXIQUE

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur / agricole

CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles

CUPGE : cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles

DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DU : diplôme d'université

DUT : diplôme universitaire de technologie

L1 : 1^{re} année de licence

L2 : 2^e année de licence

L3 : 3^e année de licence

PACES : 1^{re} année commune aux études de santé

UE : unité d'enseignement

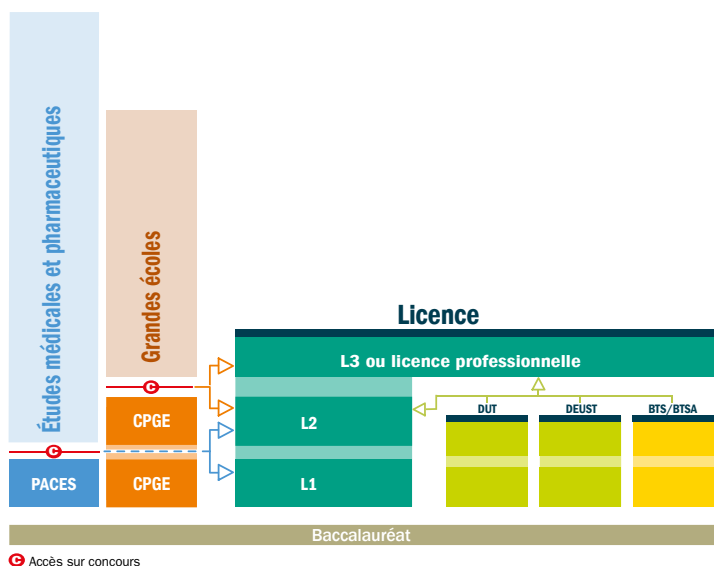
EN SAVOIR +

➔ Dossier Université



➔ Sur onisep.fr

- www.onisep.fr/licences
- www.onisep.fr/1re_annee_LLCE



Itinéraires d'accès à la licence

Accès possible à différents niveaux selon le parcours d'origine de l'étudiant.

LES DUT

(diplômes universitaires de technologie)

Le DUT assure la polyvalence dans un domaine professionnel. Il favorise la **poursuite d'études** tout en permettant l'accès à l'emploi.

© Skynesher/istock.com



S'INSCRIRE

➤ Se reporter au portail APB
www.admission-postbac.fr
Voir le calendrier pp. 2 et 3.

À SAVOIR

Le DEUST

Avec plus de 35 spécialités, le DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) propose des formations en 2 ans sur des créneaux pointus, adaptés au marché du travail local. Accès : sur dossier, voire entretien ou tests, après le bac, ou après une L1 ou une L2.

EN SAVOIR +

➔ Sur onisep.fr

- www.onisep.fr/DUT
- www.onisep.fr/1re_annee_DUT_informatique

INFO +

Apprentissage : de nombreux avantages

➤ Le principe de l'apprentissage : alterner périodes en cours (à l'université, au lycée, en école) et travail en entreprise. Cette formule permet d'appliquer immédiatement la théorie apprise en cours et d'acquérir une **première expérience professionnelle**. Financièrement, l'apprenti est rémunéré pendant sa scolarité et ses frais d'inscription sont pris en charge par son employeur. En contrepartie, le rythme de travail est intense et les vacances réduites. Pour réussir, il faut être **motivé et prêt à s'investir** beaucoup. L'apprentissage existe à différents niveaux de formation. Il est particulièrement développé en BTS puisque près de la moitié des apprentis du supérieur préparent un BTS, 4 % un DUT.

Pour en savoir plus : www.lapprenti.com ; www.alternance.emploi.gouv.fr.

➤ Où et comment ?

Le DUT se prépare en 2 ans, au sein d'un institut universitaire de technologie (IUT) intégré à une université. La formation alterne cours magistraux (CM) en amphi, travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) en petits groupes, projets tutorés et stage. Certains IUT proposent la formation en apprentissage (*lire ci-dessous*). Le programme de cours étant inchangé pour les apprentis, la formule suppose un investissement important de leur part.

➤ Accès

Avec le bac. Il est recommandé que celui-ci soit dans le champ de la spécialité visée. ➔ **La sélection** se fait sur dossier (bulletins trimestriels de 1^{re} et de terminale disponibles), voire sur tests et/ou entretien. Un pourcentage de places est réservé aux **bacheliers technologiques**.

➔ Les titulaires d'un **bac technologique** obtenu avec une mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit, pour la rentrée suivante, dans une spécialité cohérente avec leur bac. Ils doivent se porter candidats au DUT dans les délais prévus.

➔ Quelques IUT proposent la formation en 1 an appelée « année spéciale DUT » pour les candidats ayant déjà suivi 2 années d'enseignement supérieur.

➤ Au programme

La formation comporte une majeure couvrant le cœur de compétences requises pour

le domaine visé et des modules complémentaires choisis par l'étudiant selon son projet personnel et professionnel (PPP) : études courtes, études longues ou insertion. Au moins **10 semaines de stage** sont prévues. ➔ Avec 41 spécialités (options comprises), tous les secteurs ne sont pas couverts. Ainsi, il n'y a aucun DUT en audiovisuel ou en arts.

➤ Rythme de travail

Entre 35 et 40 heures par semaine de cours magistraux, de TD (et, selon les spécialités, de TP) et de projets tutorés, auxquelles s'ajoute beaucoup de travail personnel. Un rythme soutenu qui exige constance, rigueur, assiduité et organisation.

➤ Validation du diplôme

Le **diplôme national** est délivré sur la base d'un **contrôle continu** des connaissances, avec une validation de chaque semestre.

➔ Inscrit dans le LMD, le DUT atteste l'acquisition de **120 crédits européens (ECTS)**.

➤ Poursuite d'études

La formation polyvalente du DUT favorise la poursuite d'études (89 % des diplômés). Les possibilités varient selon la spécialité.

➔ À l'université, les **licences professionnelles** sont la voie la plus adaptée pour approfondir la formation ou acquérir une double compétence tout en accédant au niveau bac + 3.

Les licences générales sont accessibles avec un solide dossier. Objectif : la poursuite d'études en master (bac + 5).

➔ Autres pistes : rejoindre une **école d'ingénieurs** pour 3 ans, une école de commerce pour 1 à 3 ans ; ou encore s'inscrire en **prépa ATS** pour 1 an (*lire p. 12, les classes préparatoires*) ou dans une **formation complémentaire**.

➤ Accès à l'emploi

Seul 1 diplômé de DUT sur 10 décide d'entrer sur le marché du travail juste après son diplôme. L'insertion est plutôt bonne, mais cela varie en fonction du domaine visé.

➤ Pour les spécialités et les adresses dans votre région, lire pp. XX et suivantes.

DANS LES LYCÉES ET LES ÉCOLES

LES BTS

(brevets de technicien supérieur)

Le BTS (BTSA pour l'enseignement agricole) vise une cible professionnelle précise et répond aux **besoins des entreprises**.



© Christopher Fletcher/stock.com

➤ Où et comment ?

En lycée ou en école, ils se préparent en 2 ans, dans une section de techniciens supérieurs (STS).

→ L'**encadrement pédagogique** est comparable à celui de terminale (environ 30 élèves par classe).

→ Certains établissements proposent la formation par **apprentissage** qui alterne périodes en cours et périodes en emploi.

➤ Accès

Avec le **bac** (ou un niveau bac dans certains cas, *lire p. 16*). Il est recommandé que celui-ci soit cohérent avec la spécialité de BTS visée.

→ La **sélection** se fait par bulletins scolaires (et travaux personnels, pour les arts) et parfois entretien de motivation. Un pourcentage de places est réservé aux **bacheliers professionnels** dans chaque académie.

→ Les titulaires d'un **bac technologique** ou **professionnel** obtenu avec une mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit, pour la rentrée suivante, dans une spécialité cohérente avec leur bac. Ils doivent se porter candidats au BTS/BTSA dans les délais impartis. En 2017, un accès facilité des bacheliers professionnels aux BTS est expérimenté dans cinq académies (Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Rennes).

➤ Au programme

Le BTS/BTSA permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu : transport, électronique, design... Il est proposé dans 138 spécialités (options comprises).

→ Avec un objectif d'insertion, la formation privilégie la **pratique**, les **stages** et l'insertion de professionnels du secteur.

→ Les matières générales (français, mathématiques, langues...) constituent la moitié de la formation en 1^{re} année et le tiers en 2^{de} année.

➤ Rythme de travail

Entre **30 et 33 heures** par semaine de cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et pratiques (TP). Sans oublier les devoirs, les projets à rendre... Un rythme de travail soutenu qui exige constance, rigueur et sens de l'organisation.

➤ Validation du diplôme

Le **diplôme national** s'acquiert sur **examen final** et contrôle en cours de formation (CCF) selon le statut de l'établissement. Les résultats de 1^{re} année sont déterminants pour le passage en 2^{de} année. Intégré au LMD, le BTS permet l'acquisition de **120 crédits** européens (ECTS).

➤ Poursuite d'études

Plus de la moitié des titulaires de BTS/BTSA poursuivent leurs études. Leur formation spécialisée les prépare moins que le DUT à réussir dans des cursus longs (bac + 5).

→ Ils préparent principalement une **licence pro** (bac + 3) ou une **formation complémentaire** en 1 an, pour approfondir leur formation ou acquérir une double compétence.

→ Les **écoles d'ingénieurs**, **d'agronomie** et les **écoles vétérinaires** recrutent des titulaires de BTS ou de BTSA sur concours spécifiques. Il est conseillé de suivre une **prépa ATS** en 1 an (*lire pp. 12-13*) afin d'augmenter ses chances.

→ La plupart des **écoles de commerce** recrutent les titulaires de BTS (majoritairement du domaine économie et gestion) pour 1 à 3 ans. Accès sur concours.

➤ Accès à l'emploi

Les BTS/BTSA sont appréciés des entreprises. Les conditions d'insertion varient selon les spécialités et les modalités de formation (cursus en apprentissage ou non).

➤ **Pour les spécialités et les adresses dans votre région, lire pp. XX et suivantes.**

S'INSCRIRE

➤ **Se reporter au portail APB**
www.admission-postbac.fr
 Voir le calendrier pp. 2 et 3.

À SAVOIR

Mise à niveau

Le passage par une année de mise à niveau peut être demandé à l'entrée des BTS hôtellerie-restauration et responsable d'hébergement pour ceux qui ne sont pas titulaires du bac techno hôtellerie. C'est aussi le cas des BTS relevant du design pour ceux qui n'ont pas le bac STD2A.

DMA

À bac + 2, le DMA (diplôme des métiers d'art) existe dans 13 spécialités.

Accès sur dossier avec un bac STD2A, ou après une mise à niveau en arts appliqués (MANAA) avec un autre bac.

BTS en 3 ans

Les BTS prothésiste-orthésiste et podoprotésiste se préparent en 3 ans (au lieu de 2 ans).

EN SAVOIR +

➤ **Sur onisep.fr**

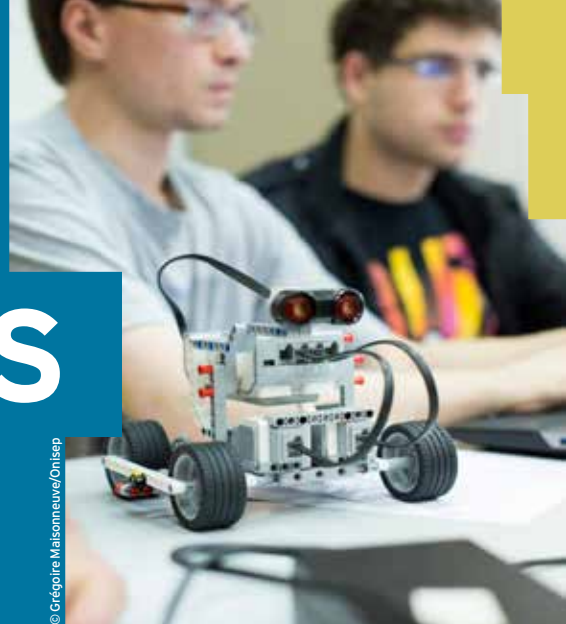
- www.onisep.fr/BTS_BTSA
- www.onisep.fr/1re_annee_BTS_electrotechnique
- www.onisep.fr/1re_annee_design_espace

Quelles différences ?

DUT	BTS/BTSA
> à l'université	> en lycée ou en école
> 41 spécialités et options	> 138 spécialités et options
> études polyvalentes	> études plus spécialisées
> contrôle continu	> examen final ou CCF
> 89 % des diplômés poursuivent leurs études	> 53 % des diplômés poursuivent leurs études

LES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Après le bac, une multitude d'établissements proposent des **formations professionnelles** reconnues sur le marché du travail.



© Grégoire Maisonneuve/Onisep

À SAVOIR

Bien réfléchir

Les formations en écoles spécialisées menant à un diplôme précis, mieux vaut être sûr de sa motivation. D'autant qu'il n'y a pas de diplôme intermédiaire : il faut achever le cursus pour avoir le titre. En cas d'échec ou d'abandon, rares sont les possibilités de réorientation.

FCIL et MC

Il existe des formations professionnalisantes en 1 an post-bac : formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) ; mention complémentaire (MC) ; certificat de spécialisation (CS). Proposées sur des créneaux pointus, elles doivent faciliter l'insertion sur le marché du travail.

Lire p. 14.

Si le bac est nécessaire pour s'inscrire dans ces formations, les concours d'entrée se passent la plupart du temps durant l'année de terminale, avant l'obtention du bac.

➤ Les écoles d'architecture

Vingt écoles publiques (Ensa) préparent au métier d'architecte et deux à celui d'architecte paysagiste. Elles délivrent un diplôme d'État.

Durée : 5 ans. L'accès se fait sur dossier et épreuves avec le bac. Les bacheliers de série S sont majoritaires.

Forment également des architectes : une école privée parisienne (ESA) et une école d'ingénieurs à Strasbourg (Insa). Forment aussi des paysagistes : l'ENSP Versailles-Marseille, 4 écoles d'ingénieurs (ENSNP Blois, Agrocampus Ouest, Polytech Tours, Itiape Lesquin) et une école spécialisée (Esaj Paris).

➤ Les écoles d'art

Publiques ou privées, elles préparent aux métiers du graphisme ou du design pour la mode, la publicité, l'édition, la communication visuelle, l'aménagement d'espace...

Durée : 2 à 5 ans. L'accès se fait sur dossier de travaux personnels, concours et entretien, avec le bac. La sélection est sévère. Certains candidats passent par une année préparatoire aux concours.

→ Dépendant du ministère de l'Éducation nationale, 8 écoles supérieures d'arts appliqués (Duperré, Estienne, Olivier de Serres, Boule à Paris ; Esaat à Roubaix ; Esad à Strasbourg ; lycée Alain-Colas à Nevers ; lycée La Martinière Diderot à Lyon) préparent aux DMA et aux BTS des arts appliqués (bac + 2), puis au DSAA (niveau bac + 5).

→ Rattachées au ministère en charge de la Culture, 40 écoles dites « des beaux-arts » délivrent elles aussi des diplômes nationaux, dont le DNSEP (bac + 5) ; 3 autres écoles (Ensai, Ensad, Ensba à Paris) délivrent des diplômes spécifiques conférant le grade de master (bac + 5).

→ Les écoles privées sont souvent coûteuses. Bien se renseigner sur les cursus offerts avant de s'inscrire.

➤ Les écoles de cinéma, de musique, de spectacle

Publiques ou privées, elles préparent aux métiers artistiques et/ou techniques. **Durée** : 3 à 5 ans. L'accès se fait sur concours et entretien.

→ Les écoles nationales supérieures (Louis Lumière et La Fémis à Paris, l'École de photo d'Arles), publiques, sont accessibles seulement à bac + 2. Leurs cursus prévoient 3 à 4 ans d'études. Celles qui recrutent dès le bac, nombreuses en audiovisuel, sont privées. Leur cursus dure 3 ans. Une dizaine d'écoles forment au cinéma d'animation (l'Emca, l'École de l'image-les Gobelins...).

→ Les écoles nationales d'art dramatique sélectionnent les candidats sur audition. D'autres écoles publiques proposent des formations reconnues en 2 ou 3 ans accessibles sur concours. L'Ensatt Lyon, qui forme les professionnels du théâtre, recrute, quant à elle, à bac + 2.

Les écoles ou cours privés pour comédiens sont ouverts à tous, mais de qualité variable.

→ Pour la musique et la danse, conservatoires à rayonnement national ou régional, écoles publiques et privées se partagent les forma-

INFO +

Écoles privées : comment choisir ?

Les écoles privées sont nombreuses et pas toujours reconnues par l'État. Avant de choisir, **informez-vous** : depuis quand l'école existe-t-elle ? Comment sélectionne-t-elle ses élèves ? Quels sont les résultats aux examens ? Que recouvrent les frais de scolarité ? L'insertion à la sortie de l'école est-elle bonne ?

Certaines écoles bénéficient de **partenariats avec les entreprises**, comme les écoles consulaires qui dépendent des chambres de commerce et d'industrie, ou bien celles qui sont reconnues par les syndicats professionnels (il existe des labels qualité).

Il est important de connaître la nature du diplôme délivré. Un titre inscrit au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) atteste du niveau de qualification acquis au terme de la formation (bac + 2, bac + 3/+ 4, bac + 5) ; un diplôme est « visé » s'il est reconnu par l'Éducation nationale.

Tout savoir sur la reconnaissance des diplômes : www.onisep.fr/reconnaissance_diplomes.

tions. Certains délivrent le diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de musicien ou de danseur.

➤ Les écoles de communication

→ Les écoles formant les chargés de communication, attachés de presse ou chargés de relations publiques (Ecap, Iscom...) sont souvent privées et coûteuses. **Durée** : 4 ans (deux cycles de 2 ans). L'accès se fait sur dossier, tests et entretien avec le bac ou plutôt à bac + 1.

→ Parmi les cursus de journalisme reconnus par la profession, 3 recrutent avec le bac : les IUT information-communication de Cannes, Tours et Lannion, qui délivrent un diplôme universitaire de technologie. **Durée** : 2 ans. L'accès se fait sur concours ; les admis dans ces IUT ont souvent un niveau bac + 2 ou + 3. Les autres formations recrutent à bac + 2 ou + 3 ; les admis ont souvent un niveau bac + 5. Elles mènent à des diplômes propres pour les écoles ou à des masters pour les universités.

➤ Les écoles de commerce et de gestion

Généralistes, elles couvrent l'ensemble des fonctions de l'entreprise : comptabilité, marketing, ressources humaines... Les spécialisations plus ou moins marquées interviennent en fin de parcours. Diverses formations sont accessibles avec le bac :

→ Une quarantaine d'écoles délivrent un bachelor ayant obtenu le visa du ministère de l'Enseignement supérieur. **Durée** : 3 ou 4 ans. L'accès se fait sur concours avec le bac.

→ Une quinzaine d'écoles reconnues permettent d'accéder au niveau master. **Durée** : 5 ans. L'accès se fait sur concours avec le bac.

À noter : une vingtaine d'écoles recrutent avec un bac + 2 (prépa, DUT, BTS, L2) pour mener en 3 ans au grade de master. Accès sur concours.

→ En vente, les écoles du réseau Négoventis (lié aux CCI) forment des commerciaux de terrain. **Durée** : 1 à 2 ans. L'accès se fait sur entretien, à bac, bac + 1 ou + 2.

→ En gestion, les diplômes de la filière expertise comptable sont proposés en lycée ou en IUT, et dans quelques écoles privées. Le premier est le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG). **Durée** : 3 ans. L'accès se fait sur dossier avec le bac (S, ES ou STMG).

➤ Les écoles d'ingénieurs

Une centaine d'écoles recrutent au niveau du bac : les Insa, les ENI, les écoles de la Fésic, les écoles Polytech, les universités de technologie... Celles possédant une prépa intégrée permettent à leurs élèves de continuer sans concours dans le cycle ingénieur que

chacune d'elles propose. D'autres proposent des cycles préparatoires communs (CPP, CPI, CPBx...) ou des cycles licences ouvrant à un nombre restreint d'écoles. **Durée** : 5 ans (2 ans en cycle préparatoire ; 3 ans en cycle ingénieur). L'accès se fait sur concours avec le bac S, éventuellement STI2D, plus rarement STL ou STAV.

➤ Les écoles de l'industrie

Quelques écoles préparent aux fonctions s'exerçant dans l'industrie : qualitatif, chargé de maintenance, de gestion de production, des achats... Elles sont présentes en chimie, dans l'environnement, la sécurité, l'emballage, la mécanique, le textile, l'informatique... **Durée** : de 2 à 4 ans. L'accès se fait sur dossier, tests, entretien, avec un bac S, STL ou STI2D selon l'école.

➤ Les écoles paramédicales

Elles préparent à une quinzaine de métiers (auxiliaire de puériculture, infirmière...) et délivrent un diplôme d'État (DE). **Durée** : de 1 an à 5 ans. L'accès se fait sur concours, avec le bac (sauf pour aide-soignant et auxiliaire de puériculture). Une année de préparation est parfois nécessaire. Les admis sont pour la plupart des bacheliers de série S ou STL. Les L, ES et ST2S ont davantage leurs chances en Ifsi (instituts de formation en soins infirmiers).

Attention : certaines écoles de kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens, de manipulateurs radio, de pédicures-podologues recrutent de manière sélective à l'issue de la PACES ou d'une L1 (STAPS ou sciences).

➤ Les écoles du secteur social

Elles préparent aux métiers d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé... et délivrent un DE (diplôme d'État). **Durée** : de 1 à 3 ans. L'accès se fait sur concours, avec le bac (certains DE dont celui de moniteur-éducateur n'exigent pas le bac).

À noter : les DE assistant de service social et éducateur spécialisé peuvent se préparer en 1 an après le DUT carrières sociales, à partir de l'option adaptée.

➤ Les instituts d'études politiques

Dix IEP (instituts d'études politiques) forment à des domaines variés : communication, relations internationales, économie-gestion... Ils délivrent des diplômes propres conférant le grade de master. **Durée** : 5 ans. L'accès se fait sur épreuves avec le bac. Sept IEP organisent un concours commun.

➤ Pour les spécialités et les adresses dans votre région, lire pp. XX et suivantes.

S'INSCRIRE

➤ Certaines formations passent par le portail APB : www.onisep.fr/hors_APB Voir le calendrier pp. 2 et 3.

➤ D'autres formations ont un recrutement spécifique : www.onisep.fr/inscriptions_hors_APB

Pour certaines, attention aux dates. Les candidatures commencent dès septembre pour les écoles du social, en décembre pour les écoles paramédicales ou d'art... Dans tous les cas, les épreuves de sélection se déroulent avant le bac.

EN SAVOIR +

➔ Dossier Sciences Po



➔ Dossier Écoles d'ingénieurs



INFO +

Après un premier diplôme

Les écoles ne recrutent parfois qu'après plusieurs années d'études supérieures. C'est le cas de la plupart des **écoles de journalisme** ou de **documentation**, des formations professionnelles pour devenir **avocat, magistrat**... ou encore des écoles recrutant à l'issue des classes préparatoires (lire p. 13).

LES CPGE

(classes préparatoires aux grandes écoles)

Exigeantes, les CPGE, dites aussi « classes prépa », restent la principale voie d'**accès aux grandes écoles**.

© Solène L'Henoret/Onisep



LEXIQUE

ATS : adaptation technicien supérieur
BCPST : biologie, chimie, physique et sciences de la Terre
Colle : interrogation orale
CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles
EPS : éducation physique et sportive
ES : économique et social
L : littéraire
LVE : langue vivante étrangère
MP : mathématiques-physique
MPSI : mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur
PC : physique-chimie
PCSI : physique, chimie et sciences de l'ingénieur
PSI : physique et sciences de l'ingénieur
PT : physique et technologie
PTSI : physique, technologie et sciences de l'ingénieur
S : scientifique
STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués
STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
STL : sciences et technologies de laboratoire
STMG : sciences et technologies du management et de la gestion
TB : technologie, biologie
TPC : technologie et physique-chimie
TSI : technologie et sciences industrielles

À SAVOIR

Les concours des écoles d'ingénieurs, des écoles vétérinaires et des écoles normales supérieures instituent des **quotas de places par filières**, équilibrant les chances entre les candidats issus des séries générales et technologiques.

➤ Où et comment ?

Les prépas se déroulent sur **2 ans** (4 semestres) principalement au sein des **lycées**.

→ On distingue **trois filières** : économique ; littéraire ; scientifique. Elles mènent à différentes écoles recrutant sur concours (*lire l'encadré p. 13*) spécifiquement conçus pour les candidats de prépas.

→ La formation alterne **cours théoriques**, travaux dirigés (et pratiques en prépa scientifique), devoirs sur table et interrogations orales. Le **1^{er} semestre** est aménagé pour constituer une transition plus douce entre le rythme du lycée et celui, très intense, de la prépa.

➤ Accès

Admission sur dossier scolaire (et travaux personnels en prépa artistique). Sont examinées les notes de première, celles du 1^{er} trimestre ou des 2 premiers trimestres de terminale, les appréciations des professeurs et la motivation du candidat.

→ Les prépas ne sont pas réservées aux « têtes de classe ». L'important est d'avoir un **profil équilibré** entre toutes les disciplines et d'être **régulier** dans ses efforts.

→ Les CPGE ne concernent pas seulement les **bacheliers généraux (ES, L, S)**, même s'ils y sont majoritaires. L'option ECT des prépas économiques et commerciales est ainsi destinée aux **bacheliers technologiques STMG** ; les prépas scientifiques TSI, TB et TPC sont destinées, selon le cas, aux bacheliers de série **STI2D, STAV** ou **STL**. Quelques prépas accueillent des bacheliers pro en 3 ans.

→ Il existe des **prépas en 1 an après un bac + 2**. Destinées aux titulaires de BTS et de DUT, les prépas ATS (ingénierie industrielle, biologie, métiers de l'horticulture et du paysage, génie civil, métiers de la chimie) mènent aux écoles d'ingénieurs principalement, mais aussi aux écoles d'agronomie et aux écoles vétérinaires ;

les ATS économie-gestion, accessibles avec une L2 validée, un BTS ou un DUT, mènent aux écoles de management.

➤ Au programme

Les cours sont adaptés aux exigences des concours préparés.

En prépas littéraires, en prépa artistique

→ Les **prépas ENS lettres** proposent des cours de philosophie, français, histoire, géographie, LVE, langues et cultures de l'Antiquité, EPS, et des options (grec, latin, langue, géographie, arts...). La 1^{re} année est commune aux prépas Ulm et Lyon qui ne se différencient qu'en 2^{de} année.

→ Les **prépas ENS lettres et sciences sociales** prévoient français, philosophie, histoire, LVE, mathématiques, sciences sociales, EPS, et des options (grec, latin, sciences sociales, LVE, géographie...).

→ La **prépa militaire Saint-Cyr lettres** a un programme similaire aux prépas ENS lettres. S'y ajoutent des mathématiques et un enseignement sportif renforcé.

→ La **prépa Chartes** associe français, latin, histoire (médiévale, moderne, contemporaine), LVE, EPS et, en option, grec ou LVE.

→ La **prépa ENS arts & design** combine création industrielle, arts graphiques, design de communication, histoire et philosophie de l'art, LVE. À noter : sur APB, cette voie est classée avec les prépas scientifiques.

En prépas scientifiques

→ Les prépas scientifiques **destinées aux bacheliers de série S** sont les plus représentées en nombre d'établissements et en effectif d'étudiants inscrits. Elles les accueillent en 1^{re} année dans quatre voies : BCPST, MPSI, PCSI, PTSI, qui débouchent en 2^e année sur BCPST, MP, PC, PSI, PT.

- En **BCPST**, la formation aborde les sciences du vivant et les géosciences, les sciences physiques, l'informatique et les mathématiques.

- En **MPSI**, les mathématiques et la physique sont les disciplines majeures, sans oublier la chimie et les sciences industrielles ou l'informatique.

- En **PCSI**, les mathématiques, la physique et la chimie sont au cœur de la formation, avec davantage de place accordée à l'expérimentation qu'en MPSI.

- En **PTSI** sont prévus l'analyse des systèmes automatisés, des cours de mathématiques-physique, de l'informatique et des TP en technologie industrielle.

→ D'autres prépas scientifiques sont **réservées aux bacheliers technologiques**, provenant de diverses séries.

- La **TSI**, qui accueille les STI2D et les STL spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire, associe mathématiques, physique, chimie, sciences industrielles et informatique.

- La **TB**, qui accueille les STL et les STAV, aborde les mathématiques, la physique-chimie, les sciences du vivant, les géosciences, ainsi que les biotechnologies.

- La **TPC**, qui accueille les STL spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire et les STI2D, privilégie les mathématiques, la physique-chimie et l'informatique.

En prépas économiques

→ Les **prépas économiques et commerciales** accordent une large place aux sciences humaines et aux langues vivantes, en proposant un programme spécifique au profil des élèves accueillis.

- L'**option scientifique (ECS)**, destinée aux bacheliers de série S, privilégie les mathématiques, la culture générale, l'histoire, la géographie, et la géopolitique du monde contemporain.

- L'**option économique (ECE)**, ouverte aux bacheliers de série ES ou L (avec spécialité mathématiques), associe la culture générale, l'analyse économique et historique des sociétés contemporaines, les mathématiques.

- L'**option technologique (ECT)**, réservée aux STMG, approfondit l'économie, le droit et la gestion, sans négliger la culture générale.

→ Les **prépas ENS économie-gestion** proposent deux voies : l'une met l'accent sur le droit, l'autre sur l'économie. Y sont admis les bacheliers de série ES ou S, voire L ou STMG.

➤ Rythme de travail

Concours oblige, le rythme est très soutenu. **Bien s'organiser** est essentiel afin de pouvoir fournir un **effort régulier** sur 2 années.

➤ Validation des études

Le **passage de 1^{re} en 2^e année** est conditionné aux résultats et à l'avis des professeurs. Le **redoublement de 1^{re} année n'est pas prévu**.

→ Le **contrôle continu** permet à chacun de

faire régulièrement le point sur ses acquis et ses progrès. Le **niveau étant élevé**, les notes à l'entrée en prépa sont souvent plus faibles qu'en terminale. Il convient de ne pas se décourager pour autant.

→ Les CPGE permettent d'obtenir des crédits européens (120 au maximum à l'issue des 2 ans).

➤ Poursuite d'études

Les CPGE sont la principale voie d'accès aux **grandes écoles** avec des taux de réussite aux concours différents selon les filières.

- À l'issue des prépas littéraires, le nombre de places dans les grandes écoles est limité. Mais les débouchés sont plus variés qu'on ne le croit : écoles de commerce, de journalisme, de communication, de traduction, instituts d'études politiques, université (licences)...

- Les sortants de **prépa ENS arts & design** intègrent en nombre les écoles supérieures d'arts appliqués et les écoles nationales supérieures d'art.

- La grande majorité des élèves de **prépa scientifique** intègrent une école d'ingénieurs au terme de leur formation. Quelques-uns entrent dans une ENS ou une école vétérinaire.

- À l'issue des **prépas économiques**, une large majorité d'étudiants intègre une école de commerce. Là aussi, ne pas se limiter aux plus connues. Quelques-uns entrent en ENS.

→ Les étudiants, s'ils n'ont pas obtenu l'école de leurs vœux, peuvent refaire la 2^{de} année de prépa, avec l'accord du conseil de classe, ou se réorienter. Des passerelles existent pour faciliter les poursuites d'études à l'université sans perdre d'année grâce à des conventions entre lycées et universités.

➤ **Pour les spécialités et les adresses dans votre région, lire pp. XX et suivantes.**

S'INSCRIRE

➤ **Se reporter au portail APB**
www.admission-postbac.fr
Voir le calendrier pp. 2 et 3.

À SAVOIR

D'autres « prépas » donnent accès aux écoles d'ingénieurs. Ne pas les confondre avec les CPGE scientifiques.

- Les **cycles préparatoires communs** permettent chacun d'intégrer un nombre restreint d'écoles parmi la centaine d'écoles d'ingénieurs concernées.

- Les **prépas intégrées** permettent de poursuivre dans le cycle ingénieur de l'école où l'on est entré après le bac.

EN SAVOIR +

➤ **Dossier Classes prépa**



➤ **Sur onisep.fr**

- www.onisep.fr/classes_prepa
- www.onisep.fr/1re_annee_MPSI
- www.onisep.fr/1re_annee_ECE

INFO +

Après les prépas, les grandes écoles

Les **écoles d'ingénieurs** recrutent à l'issue des prépas scientifiques BCPST, MP, PC, PT, PSI, TSI et TPC (2 ans post-bac) ou ATS (1 an post-BTS ou DUT).

Les écoles à dominante « technologique » offrent un plus grand nombre de places aux élèves de PT et TSI. Celles de chimie admettent des sortants de TPC ; celles de géologie-environnement accueillent aussi des élèves passés par les prépas BCPST.

Les **écoles d'ingénieurs en agronomie** et les **écoles vétérinaires** recrutent sur prépas scientifiques BCPST et TB (2 ans post-bac) ou ATS (1 an post-BTS ou DUT).

Les **écoles de management** recrutent à l'issue des prépas économiques ou des prépas littéraires, et pour quelques-unes après une prépa ATS (1 an post-BTS, DUT ou L2 validée).

Les **ENS (écoles normales supérieures)** d'Ulm, de Lyon, de Cachan et de Rennes préparent aux métiers de l'enseignement et de la recherche. Elles recrutent, selon les spécialités, post-prépas scientifiques, littéraires, artistiques ou bien économiques.

L'**École des chartes** forme des archivistes-paléographes. On y accède après une prépa Chartes (concours A) ou après une prépa lettres ENS Ulm (concours B).

L'**École de Saint-Cyr** prépare aux carrières d'officier dans l'armée de terre. Accès post-prépa Saint-Cyr lettres ou prépas littéraires, prépas MP, PC et PSI, ou encore prépas économiques et commerciales. Les **autres grandes écoles militaires (Air, Navale, Polytechnique, Ensieta)** recrutent sur prépas scientifiques.

Ces écoles proposent des formations en 3 à 5 ans. La plupart sont accessibles par d'autres voies que les CPGE, notamment via les admissions parallèles.

Après un bac professionnel

Le bac professionnel est le seul bac permettant l'accès direct à l'emploi en tant que diplômé professionnel. Mais ces titulaires peuvent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur, notamment en BTS où des places leur sont réservées.

Preuve de la bonne adéquation de leur diplôme aux besoins des entreprises, la majorité des bacheliers professionnels s'insèrent sur le marché du travail. Ceux qui décident de continuer leurs études visent la plupart du temps une formation en 2 ou 3 ans.

Formations en 1 an

Nombre de bacheliers professionnels poursuivent des études pendant 1 année, afin d'acquérir une spécialisation ou de nouvelles compétences.

→ Une vingtaine de **mentions complémentaires (MC)**, d'un niveau équivalent au bac, sont accessibles sur dossier. Elles se préparent en 1 an au sein d'un lycée professionnel ou d'un centre de formation d'apprentis (CFA). Le choix d'une MC s'effectue à l'intérieur du même champ professionnel. Par exemple, la MC art de la cuisine allégée, avec un bac professionnel restauration; la MC vendeur spécialisé en produits techniques pour l'habitat, avec un bac professionnel vente.

→ Les **formations complémentaires d'initiative locale (FCIL)** répondent à des besoins locaux. Elles se déroulent au sein d'un lycée professionnel ou d'une école privée. Elles ne sont pas validées par des diplômes, mais par des attestations ou des certificats d'école. Exemples: FCIL secrétariat médical, après un bac professionnel secrétariat; FCIL accueil et service de la clientèle anglophone, après un bac professionnel restauration.

→ Les **certificats de spécialisation (CS)** agricoles s'adressent aux titulaires d'un bac professionnel du domaine de l'agriculture ou de l'agroalimentaire. Les CS attestent de compétences variées (comptabilité, vente, techniques de culture...), très utiles aux professionnels de l'élevage, de l'exploitation agricole... La formation se déroule

en lycée agricole, en CFA ou en école, souvent sous contrat d'apprentissage.

Formations en 2 ou 3 ans

La plupart des bacheliers professionnels qui poursuivent des études supérieures préparent, en 2 ans, un BTS ou un DMA, dans le champ professionnel d'origine. Quelques-uns optent pour une école spécialisée.

→ Plus du quart des bacheliers professionnels accèdent à un **brevet de technicien supérieur (BTS ou BTSA)** dans le domaine agricole. Si certains préparent ce diplôme sous statut scolaire, une bonne partie d'entre eux choisit de se former sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une alternance de cours et de stage. Accès à la formation sur dossier scolaire, avec des **modalités spécifiques** pour les bacheliers professionnels (*lire Les BTS, p.9*). En 2017, un accès facilité des bacheliers professionnels aux BTS est expérimenté dans cinq académies (Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Rennes).

→ Avec une forte sélection à l'entrée, les **instituts universitaires de technologie (IUT)** comptent 2,6 % de bacheliers professionnels en 1^{re} année. Même avec des programmes aménagés, ceux-ci devront fournir un gros effort et suivre une mise à niveau importante dans les disciplines fondamentales pour obtenir, en 2 ans, leur **diplôme universitaire de technologie (DUT)**.

→ Les **diplômes des métiers d'art (DMA)** sont accessibles aux titulaires d'un bac professionnel artisanat et métiers d'art de même filière, s'ils ont un bon dossier. La sélection porte sur les résultats scolaires et les travaux artistiques personnels. Peu d'établissements offrent ce type de formation.

→ On trouve quelques bacheliers professionnels dans les **écoles d'art, de commerce ou de comptabilité**. Les

écoles en 2 ou 3 ans recrutent principalement sur concours post-bac. La sélection porte le plus souvent sur les matières générales (mathématiques, français, langue...), ce qui désavantage les bacheliers professionnels.

→ Les **écoles paramédicales ou du secteur social** sont accessibles aux bacheliers professionnels, notamment celles qui n'exigent pas le bac : formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, de moniteur-éducateur, d'aide médico-psychologique. Recrutement sur concours. Attention aux dates d'inscription dans ces écoles : dès septembre pour celles du secteur social, janvier pour celles de la santé!

D'autres pistes

Les formations disciplinaires de l'université sont une voie très risquée pour les bacheliers professionnels qui s'y inscrivent, car la formation qu'ils ont suivie au lycée ne les y prépare pas.

→ Moins de 8% des bacheliers professionnels s'inscrivent en **licence**. Un taux qui s'explique par l'absence de sélection à l'entrée. Ne pas s'y fier! Les études universitaires sont très théoriques et éloignées de la formation reçue au lycée professionnel.

À noter: les universités proposent des **misés à niveau** et des cursus préparatoires en licence pour augmenter les chances de réussite des bacheliers professionnels.

→ Quelques rares **classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** accueillent les bacheliers professionnels pour 3 ans. Trois prépas scientifiques TSI (à Montceau-les-Mines, Nîmes et Le Mans) les préparent aux concours d'entrée dans les écoles d'ingénieurs; trois prépas économiques ECT (à Strasbourg, Marseille, et Niort) les préparent aux concours d'entrée dans les écoles de commerce.

EN SAVOIR +

- Sur **onisep.fr**
- www.onisep.fr/bac_pro
- www.onisep.fr/apres_bac_pro
- www.onisep.fr/1re_annee_bac_pro_hippique



S'INSCRIRE

→ Se reporter au portail APB www.admission-postbac.fr
Voir le calendrier pp. 2 et 3.

Séjours Linguistique, Cours de Langues & Etudes à l'Etranger

Collégiens, lycéens et étudiants

www.ef.com

[Facebook.com/EFFrance](https://www.facebook.com/EFFrance)

Offert !

Frais d'inscription avec
le code "PROMO".

Contactez-nous au
01 42 61 46 26



Centres Internationaux
de Langues



Que faire en cas d'échec au bac ?

Si au terme de l'année, vous êtes ajourné aux épreuves du bac, passé le choc, il ne faut pas vous décourager. Plusieurs possibilités s'offrent à vous.

Redoublement, poursuite d'études, formation professionnelle, entrée dans la vie active... si vous n'obtenez pas le bac cette année, différentes solutions existent. Échangez avec vos professeurs et/ou avec un conseiller d'orientation-psychologue.

Se représenter au bac

Le bac reste le passeport pour les études supérieures. Si vous avez échoué à l'examen, vous pouvez le passer de nouveau l'année suivante, avec de bonnes chances de réussite. 76 % de ceux qui se représentent l'obtiennent.

→ **Refaire une année de terminale** dans son lycée d'origine est un droit. Dès l'annonce des résultats, contactez le proviseur pour vous réinscrire. Vous pouvez demander à conserver le bénéfice des notes $\geq 10/20$ obtenues aux épreuves du bac.

Important à savoir : si vous avez déjà présenté le bac deux fois, vous pouvez préparer à nouveau certaines épreuves ou choisir un bac pro en 1 an, dans le cadre d'un parcours adapté. Contactez, dès juillet, le proviseur de votre lycée ou bien le CIO.

→ **Préparer le bac autrement** est toujours possible. Les candidats qui veulent se représenter à l'examen sans passer par les dispositifs cités ci-dessus peuvent le faire notamment avec le Centre national d'enseignement à distance (www.cned.fr) ou dans le cadre des cours du soir proposés par certains lycées. Selon le cas, l'inscription au bac se fait en tant que candidat scolaire ou en tant que candidat libre. L'inscription

individuelle au bac (candidat libre) permet de conserver les notes $\geq 10/20$ obtenues précédemment.

Continuer ses études

Quelques formations supérieures sont ouvertes aux élèves ayant échoué à l'examen. Certaines exigent d'eux le « niveau bac » (soit une moyenne $\geq 8/20$ pour l'ensemble des épreuves).

→ Les **écoles spécialisées** accessibles sans le bac sont le plus souvent privées et chères, notamment dans le domaine des arts, du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration. Avant de choisir un établissement, renseignez-vous sur les frais de scolarité, le déroulement des études...

→ Certains établissements (le plus souvent privés) accueillent des non-bacheliers pour préparer un **BTS**, en particulier dans les domaines du tourisme, de la comptabilité, du secrétariat et du commerce. On leur demande souvent de repasser le bac en fin de 1^{re} année.

→ La **capacité en droit**, accessible aux jeunes âgés d'au moins 17 ans, se prépare en cours du soir, à l'université ou via le Cned, sur 2 ans. Elle permet de s'inscrire en licence de droit ou en DUT carrières juridiques. Le taux d'échec en 1^{re} année est élevé.

→ Le **BPJEPS** (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) forme aux métiers de l'animation sociale et sportive. Deux spécialités (animateur et éducateur sportif) et plusieurs mentions. Admission sur épreuves. Il est recommandé d'avoir le « niveau bac ».

Se former en alternance

Suivre une formation qui alterne périodes de cours et travail en entreprise augmente les chances d'insertion. Plusieurs parcours sont possibles, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

→ Vous pouvez préparer un **bac pro** (souvent en 1 an) après avoir fait l'objet d'une décision de positionnement par le centre de formation d'apprentis (CFA). Contactez le CIO pour obtenir la liste des formations en alternance, ou consultez les fiches formations sur le site www.onisep.fr, elles précisent les établissements offrant cette modalité.

→ Vous pouvez préparer un **BTS** (en 2 ans), après avoir fait l'objet d'une décision de positionnement. Certains CFA acceptent les non-bacheliers qui peuvent justifier du « niveau bac ».

→ Vous pouvez préparer un **CQP** (certificat de qualification professionnelle) ou un titre certifié inscrit au **RNCP**¹. Ils sont proposés par les écoles ou CFA relevant des CCI² (www.acfci.cci.fr), par les écoles d'entreprises (EDF, GDF-Suez, SNCF, Lapeyre, Casino...), par le Cnam³ (www.cnam.fr), l'Afpa⁴ (www.afpa.fr) ou dans le cadre des formations financées par les régions (infos sur le site www.intercariforef.org).

1. Répertoire national des certifications professionnelles.

2. Chambres de commerce et d'industrie.

3. Conservatoire national des arts et métiers.

4. Association pour la formation professionnelle des adultes.

Travailler dans la fonction publique sans le bac ?

→ Sans le bac, vous pouvez accéder aux postes d'agent administratif ou d'agent technique en qualité de contractuel ou de fonctionnaire si réussite à un concours. Infos sur le site www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours.

→ Vous pouvez intégrer la **Police nationale**

comme adjoint de sécurité ou comme cadet de la République. Infos sur le site www.lapolice.nationale.recrute.fr.

→ Vous pouvez entrer dans l'**armée** comme volontaire ou comme militaire. Infos sur les sites des différentes armées : www.recrutement.

terre.defense.gouv.fr; www.etremarin.fr; <http://air-touteunearmee.fr/metiers>.

→ Vous pouvez entrer dans la **Gendarmerie nationale** comme gendarme adjoint volontaire - agent de police judiciaire adjoint. Infos sur le site www.lagendarmerie.recrute.fr.

EN SAVOIR +

→ Sur onisep.fr

• www.onisep.fr/sans_le_bac

AVEC L'ÉCOLE DES MÉTIERS SNCF, CHOISISSEZ LA MEILLEURE DESTINATION POUR VOTRE AVENIR

39 FORMATIONS, EN ALTERNANCE,
DÉLIVRANT DES DIPLÔMES RECONNUS PAR L'ÉTAT
PRÈS DE 700 PERSONNES FORMÉES CHAQUE ANNÉE,
DU NIVEAU CAP À BAC +5



©Maxime Huriez / SNCF

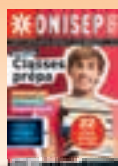
➔ SNCF RECRUTE SUR [SNCF.COM/FORMATION](https://www.sncf.com/formation)



LIBRAIRIE

www.onisep.fr/lalibrairie

**RETROUVEZ
ET COMMANDEZ
LES PUBLICATIONS
DE L'ONISEP
EN VERSION PAPIER
ET AU FORMAT
NUMÉRIQUE**



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS



La vie étudiante

Sécu, logement, bourses... guide pratique à l'usage des futurs étudiants.

Se loger

→ Les demandes de logement en résidence universitaire se font par le biais du dossier social étudiant (DSE, lire l'encadré ci-dessous). Attribution sous conditions de ressources.

→ Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) met à la disposition des étudiants des listes de **chambres** chez les particuliers ou de **studios** à des prix intéressants.

→ Pour une **résidence privée ou un logement indépendant**, voir auprès des associations étudiantes ou des centres régionaux d'information jeunesse (www.cidj.com).

Consulter aussi la Centrale du logement étudiant (www.lokaviz.fr).

→ Pour une place en foyer d'étudiants, contacter l'Union nationale pour l'habitat des jeunes au 01 41 74 81 00 ou consulter le site www.unhaj.org.

→ Possibilité d'obtenir des aides au logement : allocation logement à caractère social (ALS) ou allocation personnalisée au logement (APL) selon ses ressources. Contacter la caisse d'allocations familiales (www.caf.fr).

Financer ses études

→ La demande de **bourse sur critères sociaux** (BCS) se fait par le biais du dossier social étudiant (DSE, voir encadré). Elle est accordée en fonction des revenus des parents, du nombre d'enfants à charge, de l'âge du demandeur, de la distance domicile-lieu d'études, du diplôme... Son montant est variable (sept échelons).

Pour en bénéficier, il faut être assidu en cours et aux examens, et progresser régulièrement dans ses études.

→ D'autres dispositifs existent, qui peuvent être cumulés avec une BCS : aide à la mobilité internationale, allocation pour la diversité dans la fonction publique, aide des collectivités ou des fondations, prêt étudiant garanti par l'État (sans caution ni conditions de ressources), aide au mérite pour les boursiers ayant obtenu la mention TB au bac, aide aux étudiants en situation d'autonomie avérée. Il existe par ailleurs des aides spécifiques pour les étudiants en situation de précarité (rupture avec la famille...). S'adresser au Crous. À noter : les critères d'attribution pour l'enseignement supérieur diffèrent de ceux du secondaire. **Se renseigner** sur ses droits auprès du **Crous** sans attendre les résultats du bac.

→ Nombre d'étudiants sont amenés à travailler en parallèle de leur scolarité. Des **offres d'emploi temporaire ou de jobs étudiants** sont diffusées par le Crous, le CIDJ, les universités, les grandes écoles... Le travail ne prive pas du droit à percevoir une bourse.

Se soigner

→ L'inscription à la **sécurité sociale étudiante** est obligatoire. Elle se fait auprès du service de la scolarité de l'établissement qui délivre la carte d'étudiant. Le paiement de la cotisation est exigé pour ceux qui atteignent l'âge de 20 ans dans l'année scolaire (hormis les boursiers).

Les autres sont en principe couverts par la sécurité sociale parentale.

→ L'adhésion à une **mutuelle étudiante** est facultative mais recommandée, car elle complète le remboursement des frais médicaux versé par la « Sécu ». Il existe plusieurs mutuelles : La Mutuelle des étudiants www.lmde.com ; le Réseau national des mutuelles étudiantes de proximité www.emevia.com.

S'informer, s'orienter

Renseignez-vous le plus tôt possible sur les études et leurs débouchés. Utilisez toutes les ressources :

- **journées portes ouvertes** dans les établissements et **salons spécialisés** ;
- dispositifs d'« **orientation active** » ;
- rencontres organisées par le lycée et le CIO ;
- entretien d'orientation de terminale ;
- entretiens individuels et ateliers proposés par le **conseiller d'orientation-psychologue** ;
- centre de documentation et d'information (CDI) ;
- publications et produits multimédias de l'**Onisep**, son portail www.onisep.fr et son service gratuit de réponse aux questions (téléphone, mail ou tchat) www.monorientationenligne.fr.

INFO +

Le dossier social étudiant

Une démarche unique pour **demandeur une bourse et/ou un logement** en résidence universitaire : le dossier social étudiant. Une démarche à renouveler chaque année sans attendre les résultats des examens. La demande est à faire pour la rentrée universitaire suivante sur le site du Crous de l'académie via www.messervices.etudiant.gouv.fr, à partir du **15 janvier**.

Le Crous émet un avis conditionnel sur la suite réservée à la demande : attribution, rejet, attente. À réception du dossier papier complet, il donne une réponse définitive au vu du justificatif d'inscription effective dans l'enseignement supérieur. Un conseil : se connecter dès l'ouverture du serveur et bien suivre son dossier en ligne.

L'accueil des étudiants en situation de handicap

Afin d'inclure le mieux possible les étudiants en situation de handicap, **certain établissements** (notamment les universités) **proposent un accueil dédié**. Vous pourrez vous informer sur l'accessibilité des locaux, sur les équipements pédagogiques adaptés, sur les modalités particulières d'aménagement des examens... ; toutes les infos sur le site www.handi-u.fr.

Pour obtenir des aides humaines et matérielles, vous devrez vous tourner vers la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il existe aussi des associations spécialisées.

EN SAVOIR +

→ Sur **onisep.fr**
www.onisep.fr/handicap

SE FORMER À UN MÉTIER

après le BAC

PRÈS DE CHEZ VOUS AVEC LE CESI

3 écoles diplômantes pour répondre à vos envies et préparer votre avenir dans des secteurs qui recrutent

CESI ALTERNANCE

L'école supérieure des métiers

- 18 métiers 100% alternance accessibles du Bac au Bac +4
- 4 filières d'excellence :
 - Informatique et numérique
 - RH
 - Industrie et services
 - BTP

EI.CESI

L'école d'ingénieurs CESI

- 2 cycles préparatoires accessibles après un Bac S, STI2D, STL
- 1 cycle ingénieur généraliste* ou BTP ou Systèmes Electriques et Electroniques Embarqués accessibles après un Bac +2 scientifique ou technique
(*en apprentissage ou en initial)

EXIA.CESI

Spécialité informatique de l'école d'ingénieurs CESI

- Ecole en 5 ans accessible après un Bac S, STI2D, STL
- Admission parallèle en 3^{ème} année, accessible après un Bac +2 scientifique ou technique

FAITES LE CHOIX DE LA RÉUSSITE

25 CENTRES EN FRANCE

POUR ÊTRE AU PLUS PRÈS DE LA VIE ÉTUDIANTE

Aix-en-Provence, Angoulême, Arras, Brest, Bordeaux, Dijon, Grenoble, La Réunion, La Rochelle, Lille, Le Mans, Lyon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nanterre, Nice, Orléans, Paris, Pau, Reims, Rouen, Saint-Nazaire, Strasbourg, Toulouse

NOUS RENCONTRER

Pour connaître les dates de nos prochains évènements, rendez-vous dans l'une de nos écoles : www.cesi-alternance.fr, www.eicesi.fr, www.exia.cesi.fr



**CONTACTEZ UN
CONSEILLER CESI**
contact@cesi.fr

0 800 054 568

Service & appel
gratuits

ÊTRE ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

ENSEIGNEMENT
SUP
HANDICAP

VIE QUOTIDIENNE

> Dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH), des **aides** sont accordées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qui siège à la **MDPH** : aides à la personne (lever, coucher, soins, prise de repas), aides techniques, logement, transport, surcoût lié à l'adaptation du véhicule pour passer le permis... Anticipez vos démarches pour que tout soit pris en compte et notifié par la MDPH avant votre entrée dans l'enseignement supérieur.

> **Logement** : le **Crous** propose des logements adaptés ou recherche avec vous des solutions au cas par cas.

> **Restauration** : les restaurants universitaires sont accessibles aux étudiants handicapés.

> **Bourses d'enseignement supérieur** : 3 années supplémentaires vous sont attribuées.

> **Transport** : les frais de transport des étudiants reconnus handicapés et ne pouvant utiliser les transports en commun sont pris en charge par les départements ou par le **Stif** en Ile-de-France. Adressez-vous à la MDPH ou à votre enseignant référent.

LEXIQUE

Crous : centre régional des œuvres universitaires et scolaires

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

Stif : Syndicat des transports d'Ile-de-France

OBJECTIF POURSUITE D'ÉTUDES

➤ Osez l'enseignement supérieur !

Vous avez le droit de vous inscrire à toute formation de l'enseignement supérieur si vous remplissez les conditions requises (baccalauréat ou équivalent). L'établissement s'adaptera alors pour organiser au mieux votre accueil.

➤ Faites-vous accompagner !

Montez votre projet et, si possible, effectuez au préalable un stage d'immersion dans l'établissement de formation visé. Les CIO (centres d'information et d'orientation), les enseignants référents de votre lycée, les structures handicap des établissements d'enseignement supérieur et les associations d'aide aux étudiants handicapés sont là pour vous aider.

➤ Une grande variété de métiers possibles

De très nombreux aménagements de postes sont possibles, en particulier grâce aux nouvelles technologies. Ils rendent accessibles les métiers. Par ailleurs, les entreprises ont l'obligation d'employer un quota de 6 % de travailleurs handicapés.

➤ Anticipez !

Prenez contact le plus tôt possible avec la MDPH et la structure d'accueil des étudiants handicapés de l'établissement visé. Quelques dossiers sont à remplir, avec des dates limites d'inscription à respecter.

Concrétiser son projet demande du temps (entre 6 et 9 mois pour un dossier MDPH). Il en faut aussi pour mettre en place votre accompagnement quotidien (auxiliaire de vie, transport...) et l'aménagement pédagogique dans l'établissement scolaire ou l'université.

Avis de jeune

Réaliser son rêve

« Le handicap occasionne certaines difficultés mais, avec de la persévérance, beaucoup de travail et le soutien d'amis, j'ai pu réaliser mon rêve : devenir ingénieur. Je bénéficie aussi du soutien de certains professeurs, ce qui est particulièrement motivant. Avant les cours, ils agrandissent les documents et me fournissent une version numérique que je peux visionner sur ma tablette. D'autre part, l'association **Handi-Sup Auvergne** m'a accompagné tout au long de mes études. Elle m'a apporté aide et conseils lorsque j'en avais besoin, même après que j'ai quitté l'Auvergne. »

Maxime, étudiant en école d'ingénieurs

Retrouvez le témoignage de Maxime et d'autres jeunes sur www.onisep.fr/handicap et dans *Des études supérieures à l'emploi*, collection « **Handi+** ».



Total Accès

Total Accès est une application pour smartphones et tablettes accessible aux personnes en situation de handicap. Disponible sur l'App Store et Google Play et en site mobile, elle propose des informations sur les formations et les métiers. <http://mobile.onisep.fr/totalacces>.

Plus de **20 000 jeunes** handicapés suivent des études supérieures. Avec, à la clé, une meilleure **insertion professionnelle**. Conseils et démarches.



© Simonkr/istock.com

➤ DÉMARCHES

Plusieurs cas de figure : vous souhaitez poursuivre vos études au lycée, à l'université ou dans certains établissements. Dans la plupart des cas, vous devez vous inscrire sur le portail **www.admission-postbac.fr** de janvier à mars (*lire pp. 2 et 3*). Pour les autres écoles (paramédicales, sociales, IEP, écoles de commerce...), il convient de vous adresser directement à l'établissement sollicité.

➤ Lycée

Si vous souhaitez entrer dans une formation post-bac au lycée (brevet de technicien supérieur, classe préparatoire aux grandes écoles...), vous bénéficierez comme en terminale du projet personnalisé de scolarisation, établi avec l'équipe de suivi de la scolarisation.

Vous conserverez les mêmes aides : enseignant référent, auxiliaire de vie scolaire, médecin de l'Éducation nationale...

➤ Université et IUT

Prenez contact le plus tôt possible avec la structure d'accueil des étudiants handicapés. Ce service mettra en place l'accompagnement pédagogique et les adaptations nécessaires.

À noter : les IUT font partie des universités.

➤ Autre établissement d'enseignement supérieur

Adressez-vous au référent handicap de l'établissement. S'il n'y en a pas, demandez à rencontrer le chef d'établissement. N'hésitez pas à vous faire accompagner par un représentant d'une association de personnes handicapées ou une personne au service des étudiants handicapés.

➤ Vous souhaitez étudier par apprentissage

Pour les personnes handicapées, il n'y a pas de limite d'âge pour commencer un apprentissage, et la durée du contrat peut être portée à 4 ans.

Des aides supplémentaires peuvent être versées par l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

AMÉNAGEMENT DES EXAMENS

Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'aménagements particuliers pour passer les examens ou les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur : aides techniques, mise à disposition d'un(e) secrétaire, majoration de temps...

POUR COMPENSER LE HANDICAP EN ENTREPRISE

Il est souhaitable de demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) dès le début des études à temps plein ou par apprentissage, voire dès l'année de terminale. Elle sera indispensable pour solliciter une compensation du handicap pendant les périodes en entreprise.

EN SAVOIR +

- www.onisep.fr/handicap, notamment la publication *Des études supérieures à l'emploi*, collection « Handi+ ».
- Onisep en région : **XXX**.
- Lors de votre inscription sur www.admission-postbac.fr, vous aurez accès à une page d'information sur l'accompagnement des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur.
- www.etudiant.gouv.fr, rubrique « Vous conseiller et accompagner ».

INFO +

- > CIO (centres d'information et d'orientation) : voir page xx ou lien pour chaque DR
- > Structures handicap des universités : lien pour chaque DR - www.handi-u.fr
- > Enseignants référents handicap : lien pour chaque DR
- > MDPH : lien pour chaque DR
- > Associations régionales au service des étudiants handicapés : lien pour chaque DR

Des publications pour bien choisir son orientation !



	Réf.	Prix	Qté	Total
→ LES INDISPENSABLES				
Après le bac, édition 2017 (disponible en janvier 2017)	901 302	9,90 €		
Université : bien choisir sa licence	901 248	9 €		
Quels métiers demain ?	901 298	9 €		
Étudier à l'étranger	901 194	9 €		
Classes prépa	901 299	9 €		
Sciences Po	901 247	9 €		
Artisanat : des métiers pour demain	901 195	9 €		
→ ARTS / CULTURE / COMMUNICATION / MEDIAS				
Les études d'art	901 297	9 €		
Bac L, quelles poursuites d'études ?	901 310	11 €		
Les métiers du jeu vidéo	901 232	12 €		
Les métiers du web	901 227	12 €		
Les métiers de la mode et du luxe	901 186	12 €		
Les métiers des langues et de l'international	901 144	12 €		
Les métiers du design	901 280	12 €		
Les métiers du journalisme, de la communication et de la documentation	901 188	12 €		
Les métiers de l'audiovisuel	901 190	12 €		
→ BTP / INDUSTRIE / TRANSPORTS				
Les métiers du bâtiment et des travaux publics	901 278	12 €		
Les métiers de la mécanique	901 185	12 €		
Les métiers du transport et de la logistique	901 283	12 €		
Les métiers des industries des papiers cartons	901 319	4,90 €		
→ DROIT / FONCTION PUBLIQUE				
Les métiers du droit	901 284	12 €		
Les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	901 146	12 €		
Les métiers de la sécurité	901 285	12 €		
Les métiers de la justice	901 234	12 €		
Les métiers de la défense	901 236	12 €		
→ ÉCONOMIE / COMMERCE / GESTION				
Bac ES, quelles poursuites d'études ?	901 309	11 €		
Bac STMG, quelles poursuites d'études ?	901 270	11 €		
Les métiers du marketing, de la publicité et de la vente	901 279	12 €		
Les métiers de la banque, de la finance et de l'assurance	901 282	12 €		
Les métiers de la gestion, de la comptabilité et des ressources humaines (disponible en mars 2017)	901 324	12 €		
Les écoles de commerce	901 300	9 €		
Les métiers du commerce et de la distribution	901 276	4,90 €		
Les métiers du commerce de gros	901 261	4,90 €		

	Réf.	Prix	Qté	Total
→ NATURE / AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT				
Les métiers auprès des animaux	901 228	12 €		
Les métiers de la biologie	901 277	12 €		
Les métiers de l'agriculture et de la forêt	901 148	12 €		
Les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage	901 145	12 €		
Les métiers de l'agroalimentaire	901 191	12 €		
Les métiers de l'environnement et du développement durable	901 233	12 €		
Les métiers du paysage	901 272	4,90 €		
→ SANTÉ / SOCIAL				
Les métiers du social	901 230	12 €		
Les métiers du médical	901 184	12 €		
Les métiers du paramédical	901 183	12 €		
Les métiers de l'humanitaire	901 043	12 €		
Les métiers auprès des enfants	901 229	12 €		
Les métiers au service du handicap	901 225	4,90 €		
→ SCIENCES / TECHNOLOGIES				
Bac S, quelles poursuites d'études ?	901 274	11 €		
Les métiers de l'électronique et de la robotique	901 231	12 €		
Les métiers de l'énergie	901 281	12 €		
Les métiers de l'informatique	901 187	12 €		
Les métiers de la chimie	901 286	12 €		
Les écoles d'ingénieurs	901 301	9 €		
Les métiers de la statistique	901 024	4,90 €		
Les métiers des mathématiques et de l'informatique	901 265	4,90 €		
→ TOURISME / LOISIRS / HÔTELLERIE / RESTAURATION				
Les métiers du sport	901 192	12 €		
Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration	901 189	12 €		
Les métiers du tourisme	901 235	12 €		
Montant de la commande				
				€
Frais d'expédition*				
				+ €
France Métropole : + 6 € (30566) DOM : + 20 € (30585), UE et Suisse : + 12 € (30583), TOM et étranger hors UE : + 25 € (30586)				
*Pour toute commande hors métropole et UE d'un montant supérieur à 100 €, un forfait de 35 € est appliqué (30584).				
Total de la commande				
				€

Commandez en ligne !
www.onisep.fr/lalibrairie

Pour toute commande à destination des DOM, le tarif hors taxes s'applique. Merci de nous consulter.
 Conditions générales de vente disponibles sur www.onisep.fr/lalibrairie ou sur simple demande.

Complétez et retournez ce bon de commande accompagné de votre règlement à :

Onisep VPC, 12 mail Barthélemy-Thimonnier, CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

VOTRE ADRESSE POSTALE

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal | | | | |

Localité :

Pays :

Merci d'indiquer l'adresse de facturation si celle-ci diffère de l'adresse de livraison.

E-mail :

À renseigner impérativement pour le suivi de commande.

VOTRE MODE DE PAIEMENT

☐ Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : l'agent comptable de l'Onisep

Date et signature :

☐ Je souhaite que les informations me concernant restent confidentielles et ne soient pas divulguées. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données informatiques.